



TRES IMPORTANT

Dernières informations

Intéressement



La CGT a alerté les salariés sur les dangers contenus dans le nouveau contrat d'intéressement (celui pour lesquels les salariés vont être amenés à se prononcer lors du référendum en votant "pour" ou "contre".

La CGT, syndicat majoritaire, ne peut se permettre de décider seule de signer un mauvais accord !

La CGT refuse de signer un chèque en blanc à la direction ! (ex : la direction s'engage à revoir les objectifs lors des clauses de revoyure, mais ne donne aucune précision sur la marge de manœuvre, tout en excluant d'office les impacts pour grève ! (la grève reste le *seul moyen dont disposent les salariés pour faire valoir leurs droits face à la direction qui ne les respecte plus (ni les droits, ni les salariés !)*)

Tout le monde sait que les avancées obtenues l'ont été suite aux grèves ! Y compris les non-grévistes, et encore plus ceux qui crachent aujourd'hui sur les grévistes et la CGT !

Point de situation :

Il y a des luttes en cours dans tous les établissements de Verallia France.

- La Direction Générale a lancé la procédure du référendum qui durera jusqu'au 19 juin.
- Le projet d'accord Intéressement 2019-2021 est bien plus mauvais que le précédent (qui avait été amélioré par la CGT suite à la grande mobilisation salaire des salariés de 2017)

Donc, maintenant, 3 situations sont possibles :

- 1) Les salariés votent "OUI" au référendum => l'accord s'applique (tel qu'il est écrit et signé – pas comme il vous est promis oralement !)
- 2) Les salariés votent "NON" au référendum => 2 situations possibles :
 - a. Sans mobilisation des salariés à l'issue du référendum : la direction n'améliore pas l'accord : il n'y a pas d'intéressement pour 2019.
 - b. Avec mobilisation des salariés à l'issue du référendum : la direction est obligée de revenir à la table de négociation et d'améliorer le projet d'accord.

La pression et l'urgence imposée par la direction sur cet accord qui doit être signé avant le 30 juin, démontre l'importance pour la direction d'avoir un accord intéressement à Verallia.

Quelques rappels et précisions :

- La CGT a toujours dit qu'elle ne signerait pas prématurément un mauvais accord !
- La CGT n'est pas contre l'intéressement, elle a participé à améliorer le précédent accord.
- La CGT ne privera pas les salariés de l'intéressement, on a jusqu'au 30 juin.
- La CGT ne privera jamais les salariés de leur droit de grève en le signant dans un accord. (C'est un droit acquis par la mort de milliers de travailleurs au cours des siècles, c'est un droit constitutionnel.
- Ce n'est pas la CGT qui ferme les usines, qui licencie, qui jette les inaptes dehors !

Pour toucher de l'intéressement avec le projet d'accord soumis à votre vote, la CGT vous rappelle qu'il est impératif d'atteindre l'objectif d'EBITDA imposé par la direction pour déclencher l'intéressement (Art 4-1-1) et concernant les autres critères, les objectifs sont très très élevés, voire inatteignables !

A vous de réfléchir et prendre votre décision en ayant eu connaissance des 3 situations possibles avec la mise en place du référendum. Mais en aucun cas la CGT ne sera responsable le jour où les salariés n'auront pas d'intéressement si les objectifs ne sont pas atteints.

La CGT appelle à suspendre les débrayages jusqu'au résultat du référendum.

- Soit les salariés adoptent le projet et faire grève ne sert plus à rien...
- Soit les salariés rejettent l'accord et la mobilisation devra reprendre de plus belle pour imposer des améliorations conséquentes avant le 30 juin.